



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

### Compte-rendu du conseil municipal

Jeudi 30 septembre 2021

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GAZZO Yves, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

**Présents par visioconférence** : CROLY-LABOURDETTE Hélène, VINAS Marie-Laure.

**Secrétaire** : FROMOND Marianne

**La séance est ouverte à 18H30.**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Exonération de la taxe foncière sur le bâti pour les commerces en milieu rural (ZORCOMIR)
- Adhésion à la Fédération des EPL
- Prise de participation au capital de la SCIC "Sainte-Eulaliennne" pour la construction des garages
- Régime indemnitaire aux contractuels (IFSE et CIA)
- Questions diverses

#### **1. EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI POUR LES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération concernant l'exonération de la taxe foncière sur le bâti pour les commerces en milieu rural à hauteur de 50%. L'état compense à hauteur de 33 % le montant exonéré. Il appartiendra à chaque bénéficiaire potentiel d'en faire la demande.

#### **2. ADHESION A LA FEDERATION DES EPL**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion à la Fédération des EPL qui assistera la commune à la création de la SEM qui aura vocation à exploiter la Commanderie

#### **3. PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCIC « Sainte-Eulaliennne » POUR LA CONSTRUCTION DES GARAGES**

La prise de participation au capital de la SCIC « Sainte-Eulaliennne » pour la construction des garages s'élèvera à 5 000€.

#### **4. REGIME INDEMNITAIRE AUX CONTRACTUELS (IFSE et CIA)**

Le conseil municipal adopte le principe d'un régime indemnitaire aux contractuels (rédacteurs territoriaux).

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil municipal adopte le principe de la régularisation concernant la parcelle ZK 44 située au Rouquet au profit de Jean-Luc Monteils. Pour mémoire, lors du déplacement de la route, il avait donné à la commune l'emprise de l'actuelle route. Cela n'avait jamais été régularisé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.**